



Mairie d'Archigny

**Compte-Rendu tenant lieu de Procès-Verbal  
Réunion du 14 janvier 2020**

**L'An deux mil vingt, le quatorze janvier à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky ROY.**

Etaient présents: Mme Monique CARDINEAUX, M. Frédéric COGNE, M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD (arrive à 20h05), Mme Sylvie GOURMAUD, M. Gérard LEFEVRE, Mme Françoise LE MEUR, M. René QUERE, M. Jacky ROY, Mme Chantale VACHON (arrive à 20h16)

Procuration: Mme Chantale VACHON donne son pouvoir à Mme Sylvie GOURMAUD (jusqu'à 20h16)

Etaient absents: M. Florent BUSSEREAU, Mme Béatrice DUVEAU, Mme Laëticia FLECHARD, Mme Caroline ROUSSEL,

Etait excusée : Mme Béatrice DUVEAU

Secrétaire de séance : Mme Françoise LE MEUR

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2019
3. Demande de subvention de l'école pour une classe découverte
4. Adhésion Charte Natura 2000
5. Déclassement de la voie communale n°12 « Rue du Champ de Foire » en voie départementale
6. Demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité et de la DETR 2020 pour les travaux de réfection des trottoirs Rue Roger Furgé en direction de Bonneuil-Matours
7. Tarifs des divers services et prestations communales

Questions diverses

**1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

La secrétaire de séance est Madame Françoise LE MEUR.

**2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil en date du 10 décembre 2019**

Monsieur le Maire rappelle les différents points étudiés et les délibérations lors de la séance du 14 décembre 2019.

**Vote    Pour   6            Contre   0            Abstention   2**

*M. Wallerand GOUILLY-FROSSARD arrive à 20h05.*

**3. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école Maxime Lefort pour un séjour scolaire**

**Délibération n°1 -2020**

Vu la demande des classes de CE2-CM1-CM2 en date du 16 décembre 2019 sollicitant une subvention communale permettant le financement d'une classe découverte à Mûrs-Erigné près d'Angers, du 17 au 20 février 2020, pour l'étude de la construction des robots, ainsi que des activités telles que le tir à l'arc et l'escalade,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'école primaire.  
Ce séjour concernerait 46 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'école Maxime Lefort.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

*Mme Chantale VACHON arrive à 20h16*

**Vote      Pour 9      Contre 0      Abstention 0**

#### **4. Adhésion Charte Natura 2000**

##### Délibération n° 2-2020

Monsieur le Maire présente une proposition d'adhésion à la Charte Natura 2000. Le réseau Natura 2000 est constitué de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. Cet engagement consiste à préserver ce patrimoine naturel sur le long terme.

La commune d'Archigny est concernée par ce réseau sur une petite partie du site du Plateau de Bellefonds.

La charte contient :

- des recommandations non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation
- des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ». Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés.

La durée d'adhésion est de 5 ans à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet d'adhésion par la DDT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'adhérer à la Charte Natura 2000 pour une durée de 5 ans sur le domaine communal uniquement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'adhésion.

Intervention de Monsieur Rene QUERE :

« La France dans le cadre du maintien de la biodiversité a mis en place au sein de chaque sites proposés un document de gestion dit «Document d'Objectif» DOCOB définit dans l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 qui détermine les orientations du plateau de Bellefonds.

L'agriculture sur le plateau de Bellefonds comme ailleurs doit permettre aux agriculteurs de vivre de leur activité avec un niveau de vie comparable aux autres professions. Pas seulement de subir toujours plus de contraintes pour toujours moins de rémunération. Le DOCOB validé en Copil (Comité de Pilotage) le 9 février 2017 souhaite plus d'herbe sur le plateau de Bellefonds pour améliorer le milieu au profit des oiseaux.

Ce souhait est mis à mal par la radiation de la commune d'Archigny du bénéfice des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) qui prive les éleveurs d'un complément de recettes.

Les éleveurs confrontés à des mises aux normes onéreuses et à des importations de plus en plus abondantes qui les privent de prix rémunérateurs abandonnent.

La Charte Natura 2000 très attentionnée pour les oiseaux permettra-t-elle aux agriculteurs de vivre dignement ?

Sans agriculteurs quel avenir pour le plateau de Bellefonds ?

Je vous demande que cette charte Natura 2000 ne s'applique que dans le cadre d'un engagement contractuel et volontaire pour une durée de 5 ans avec des agriculteurs qui jugeront que les avantages liés à cette Charte sont suffisants pour s'engager dans cette démarche.

Il est indispensable que l'avenir du plateau de Bellefonds soit d'intérêt économique pour les agriculteurs qui l'exploitent et d'intérêt environnemental pour la biodiversité. »

**Vote      Pour 9      Contre 0      Abstention 0**

**5. Accord de principe du déclassement de la VC n°12 pour intégration dans la voirie départementale RD n°17 (section 02, Rue du Champ de Foire)**

**Délibération n°3-2020**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que le Conseil Départemental de la Vienne demande l'avis du Conseil Municipal sur le déclassement de la VC 12, section 02, Rue du Champ de Foire, du point routier PR 10+573 (rue Charles Clerté) jusqu'au PR 10+776 (RD n°3 rue Roger Furgé) pour intégration dans la voirie départementale en RD n°17 d'une longueur de 203 mètres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne un accord de principe sur le déclassement de la VC 12, section 02, Rue du Champ de Foire, du point routier PR 10+573 (rue Charles Clerté) jusqu'au PR 10+776 (RD n°3 rue Roger Furgé) pour intégration dans la voirie départementale en RD n°17 d'une longueur de 203 mètres.

- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

**Vote      Pour 9      Contre 0      Abstention 0**

**6. Demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité et de la DETR 2020 - Travaux de mise en accessibilité PMR et de sécurisation Rue Roger Furgé (phase 2)**

**Délibération n°4-2020**

Dans le cadre de la revitalisation du Centre Bourg et de la mise aux normes d'accessibilité, il est nécessaire de créer une liaison douce entre le Centre-Bourg et la sortie de l'agglomération en direction de Bonneuil-Matours et de réaliser une écluse avec une signalétique appropriée qui obligera les véhicules à réduire leur vitesse et sécurisera le cheminement des autres usagers tels que piétons et PMR.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide au titre du Contrat de Ruralité et de la DETR à hauteur de 50% des travaux.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **128 097.15 € HT.**

**Plan de financement :**

Etat (contrat de ruralité, DETR) sollicitée	64 048.57 € HT
Département (amendes de police) sollicitée	25 000,00 € HT
Reste à financer (emprunt)	39 048.58 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de réaliser les travaux de liaison douce et de réalisation d'une écluse Rue Roger Furgé en direction de Bonneuil-Matours

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place du projet.

**Vote    Pour 8    Contre 0    Abstention 1**

## **7. Tarifs des divers services et prestations communales**

### **Délibération n°5-2020**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs des divers services et prestations communales pour l'année 2020.

Cimetière :

Concession cimetière 30 ans 40,00 € le m<sup>2</sup>  
 Concession cimetière 50 ans 70,00 € le m<sup>2</sup>

Columbarium 10 ans 45,00 €  
 Columbarium 30 ans 70,00 €

Location de salles (caution 350 €) :

La location de salles est gratuite pour les associations communales.  
 Une attestation de responsabilité civile doit être fournie pour la location

Salle des Fêtes : (1/2j=4H : vin d'honneur) habitant commune 55,00 €  
 Salle des Fêtes : (1/2j=4H : vin d'honneur) habitant hors commune 55,00 €  
 Salle des Fêtes : journée (24h) ou week-end habitant commune 120,00 €  
 Salle + barnum : journée (24h) ou week-end habitant commune 180,00 €  
 Salle des Fêtes : journée (24h) ou week-end habitant hors commune 210,00 €  
 Salle + barnum : journée (24h) ou week-end habitant hors commune 280,00 €

Salle des Fêtes : 1/2 journée (réunion familiale : décès) habitant commune gratuit  
 Nettoyage salle des fêtes 100,00 €  
 Cuisine : 70,00 €

Salle du Foyer de l'Age d'Or : journée (24h) ou week-end habitant commune 60,00 €  
 Salle du Foyer de l'Age d'Or : journée (24h) ou week-end habitant hors commune 80,00 €  
 Salle du Foyer de l'Age d'Or : 1/2 journée (réunion familiale : décès)  
 Habitant commune gratuit

Salle Maison acadienne n°6 : la journée (24h) habitant commune 65,00 €

Barnum (12m x 6m) seul (caution 500 €) : habitant commune 100,00 €

Location mobilier (caution 150 €) habitant commune :

Table 2.20m (unité) : 2,30 €  
 Banc (unité) : 2,00 €

Location mobilier (caution 250 €) habitant et association hors commune :

1 table + 2 bancs : 10,00 €

Location places :

Droit de place (hors marché) : 30,00 €  
 Electricité forfait journée : 5,00 €  
 Electricité forfait 1/2 journée : 3,00 €

**Photocopie :**

Type de photocopie	Associations Particuliers	Documents administratifs
Noir et blanc / A4 recto	0,20 €	0,20 €
Noir et blanc / A4 recto-verso	0,30 €	
Noir et blanc / A3 recto	0,30 €	0,35 €
Noir et blanc / A3 recto-verso	0,40 €	
Couleur / A4 recto	0,50 €	
Couleur / A4 recto-verso	0,90 €	
Couleur / A3 recto	1,00 €	
Couleur / A3 recto-verso	1,80 €	

Envoi / réception de fax (la page A4 recto) : 0,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
 APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus.

## Questions diverses

Réforme de la taxe d'habitation

\* \* \* \* \*

Madame Françoise LE MEUR informe les membres du Conseil Municipal que l'Association Paroles de Chat a capturé les chats abandonnés et qu'ils sont à ce jour adoptés par des familles.

\* \* \* \* \*

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Présidente d'Histoire et Patrimoine d'Archigny dans lequel elle demande à la mairie éditrice du livre « Souvenirs d'Archigny 1939-1945 » son accord pour que l'association HPA devienne éditrice sur l'impression d'ouvrages supplémentaires. Des recherches dans les archives vont être effectuées et une réponse sera apportée à Madame la Présidente.

\* \* \* \* \*

Organisation des vœux du Maire (samedi 18 janvier 2020 à 11h00).

\* \* \* \* \*

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.